



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hospitalisation à domicile

Question écrite n° 130830

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'implication des infirmiers libéraux dans le fonctionnement des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et des hospitalisations à domicile (HAD). Sur le terrain, certains infirmiers constatent une mise en relation insuffisante entre les différentes structures impliquées, au détriment de la prise en charge du patient d'abord, mais aussi de leur travail d'infirmiers, ces professionnels étant sollicités pour pallier les impossibilités de prises en charge par les services, particulièrement pendant les week-end, les vacances scolaires et les nuits. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement pourrait prendre pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130830

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2012, page 2400

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)